

RCS : MONTPELLIER

Code greffe : 3405

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de MONTPELLIER atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2016 B 02625

Numéro SIREN : 821 909 132

Nom ou dénomination : 1982 PEPINIERE

Ce dépôt a été enregistré le 22/01/2019 sous le numéro de dépôt 2446

Duplicata  
GREFFE DU  
TRIBUNAL DE COMMERCE  
DE MONTPELLIER

C.J.M. 9 RUE DE TARRAGONE  
34070 MONTPELLIER  
www.infogreffe.fr

## RECEPISSE DE DEPOT

SAS MARTEL Expertise

113 quai Jean Périquier  
Immeuble le Tertiel  
34070 MONTPELLIER

V/REF : Jur 2019 - 04

N/REF : 2016 B 2625 / 2019-A-2446

Le greffier du tribunal de commerce de Montpellier certifie qu'il a reçu le 22/01/2019, les actes suivants :

Décision(s) de l'associé unique en date du 22/10/2018

- Poursuite d'activité malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social

Concernant la société

1982 PEPINIERE

Société à responsabilité limitée

route de Montferrier

D112

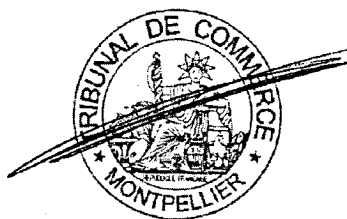
34980 Saint-Clément-de-Rivière

Le dépôt a été enregistré sous le numéro 2019-A-2446 le 22/01/2019

R.C.S. MONTPELLIER 821 909 132 (2016 B 2625)

Fait à MONTPELLIER le 22/01/2019,

LE GREFFIER



22 JAN 2019

2019/A/2446  
16 B 2625

**1982 PEPINIERE**  
**Société à responsabilité limitée**  
**au capital de 20 000 euros**  
**Siège social : Route de Montferrier - D112**  
**34980 ST CLEMENT DE RIVIERE**  
**821 909 132 RCS MONTPELLIER**

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS**  
**DE L'ASSOCIÉE UNIQUE DU 22 OCTOBRE 2018**

L'an deux mille dix huit,  
Le 22 octobre,  
A 19h00,

La société GUISEPPIN HOLDING, Société à responsabilité limitée au capital de 842 euros, ayant son siège social Route de Montferrier - D112 34980 ST CLEMENT DE RIVIERE, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 751 786 146, représentée par représentée par Monsieur Benjamin GUISEPPIN en sa qualité de gérant

Propriétaire de la totalité des 1000 parts sociales de 20 euros composant le capital social de la société 1982 PEPINIERE,

Associée unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- Décision à prendre en application de l'article L. 223-42 du Code de commerce,
- Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

**PREMIERE DÉCISION**

L'associée unique, après examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2017, approuvés le 29 juin 2018, lesquels font apparaître que les capitaux propres sont devenus inférieurs à la moitié du capital social, et statuant conformément aux dispositions de l'article L. 223-42 du Code de commerce, décide qu'il n'y a pas lieu à dissolution anticipée de la Société.

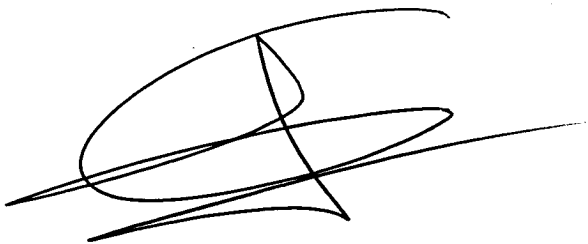
L'associée unique prend acte que sa décision doit faire l'objet des mesures de publicité prévues par la loi et que la Société est tenue, au plus tard à la clôture du deuxième exercice suivant celui au cours duquel la constatation des pertes est intervenue, soit de réduire son capital d'un montant au moins égal à celui des pertes qui n'ont pu être imputées sur des réserves, soit de reconstituer les capitaux propres à concurrence d'une valeur au moins égale à la moitié du capital social.

## **DEUXIEME DÉCISION**

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal signé par l'associée unique et consigné sur le registre de ses décisions.

**SARL GUISEPPIN HOLDING**  
Représentée par Benjamin GUISEPPIN

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.